

transports publics gratuits ou à moitié prix pour les écoliers et les jeunes de moins de 20 ans dès 2010

Dès la rentrée 2010, les élèves des établissements scolaires lausannois qui habitent à plus d'un kilomètre de leur école auront droit à la gratuité des transports publics, et ce dès la 3^{ème} année primaire. Les autres écoliers dès le 5^e année et tous les jeunes jusqu'à 20 ans pourront quant à eux obtenir un abonnement Mobilis à moitié prix. Volontariste, cette refonte de la politique lausannoise en matière de transports scolaires permettra de promouvoir auprès des jeunes l'utilisation des transports publics plutôt que celle de la voiture ou du scooter. Elle répond à un postulat de l'ancien conseiller communal Grégoire Junod.

La Municipalité propose aujourd'hui une refonte des modalités d'attribution des abonnements de bus aux écoliers lausannois, afin de répondre aux besoins des familles et de promouvoir la mobilité durable dès le plus jeune âge. Héritée d'un règlement cantonal désormais caduc, la distance autorisant l'octroi de la gratuité des transports scolaires s'élevait à 2,5 km entre l'école et le lieu de domicile. Depuis la mise en place d'EtaCom, il revient aux communes, et non plus à l'Etat, d'organiser et de financer les frais de transports scolaires.

Convaincue qu'une distance de 2,5 km n'est pas adaptée au milieu urbain et qu'elle contraint de nombreuses familles à financer elles-mêmes les transports, la Municipalité propose de fixer à 1 km la distance permettant l'octroi d'un abonnement gratuit aux écoliers, et ce dès la 3^{ème} année primaire (leurs camarades plus jeunes sont généralement domiciliés à moins d'1 km et peuvent utiliser les lignes Pédibus). Une étude détaillée ainsi que la mise au point d'un nouvel outil informatique par le service de écoles, le service informatique et le service du cadastre ont permis de proposer ce nouveau système d'attribution. L'information sur les critères et les distances domicile-école sera transparente et les données consultables, par Internet, sous forme d'une carte détaillée des cheminements piétonniers en ville de Lausanne.

La mise en place de ce nouveau mode d'attribution d'abonnements pour les élèves de la scolarité obligatoire représentera une charge nette annuelle évaluée à 326'000 francs, compte tenu du mode de financement des transports au travers de la péréquation intercommunale.

Le dispositif proposé sera complété par la possibilité, pour tout enfant ou jeune en âge de scolarité obligatoire dès la 5^e année et ne répondant pas aux critères d'octroi de la gratuité, ou pour tout jeune hors scolarité jusqu'à sa vingtième année, d'obtenir un bon de transports permettant d'acquérir un abonnement annuel. Ce bon leur permettra, sur demande, de bénéficier d'un rabais de 50 % sur les abonnements Mobilis. Ce second volet d'une nouvelle politique des transports pour les jeunes représente une dépense potentielle annuelle évaluée à 1,05 millions de francs.

Avec sa proposition volontariste, la Municipalité inscrit sa politique des transports scolaires dans un double contexte: celui de la mobilité, de la sécurité voire de la santé des enfants en milieu urbain, et celui d'un accompagnement des jeunes dans la transition vers l'utilisation des transports publics plutôt que vers des déplacements en voiture ou en scooter.

Mis en œuvre dès la rentrée scolaire 2010, le dispositif devrait également diminuer la circulation générée par les parents amenant leurs enfants à l'école et améliorer ainsi la sécurité des enfants

● ● ● ● ● ● ●

aux abords des écoles. Il est également de nature à compléter les effets du plan de mobilité prochainement mis en place pour les employés communaux.

Pour mettre en œuvre le projet, la Municipalité sollicite une augmentation du budget annuel relatif aux transports scolaires et des jeunes représentant une charge nette de l'ordre de 1,4 millions. Le préavis municipal présenté à cet effet constitue par ailleurs une réponse au postulat de Grégoire Junod intitulé «*Des transports publics gratuits pour les enfants et les jeunes de moins de 20 ans*».

La direction de l'enfance, de la jeunesse
et de l'éducation

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, tél. 021 315 62 00**
- **Gérard Dyens, chef du service des écoles primaires et secondaires, tél. 021 315 64 10**

Le préavis n° 2009-16 se trouve sur www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 20 avril 2009